

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**  
**SÉANCE DU 15 OCTOBRE 2013 À 18 HEURES 30**

PUBLIE LE

18 OCT. 2013

N° 4 - 161 / 2013 : APPROBATION DU PLAN CLIMAT- ÉNERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

**L'An Deux Mille Treize, le 15 octobre 2013**

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 15 octobre 2013 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : madame Christine DEVOISINS

**Membres présents :**

**Membres titulaires** : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Alain ALABERT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Claude JULIEN, Claude COSTES, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

**Membres suppléants votants** : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Marie-Louise AT, Marie-France DE TRUCHIS, Alain LONG, Max CHAIZE, Thierry MALLÉ.

**Membres suppléants présents non votants** : Messieurs, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Jean-Michel DOUREL, Jean MAURIÈS.

**Membres excusés :**

**Membres titulaires** : Mesdames, Messieurs, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Patrick GARNIER, Marie-Pierre GRANIER, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Jean-Claude De LAPANOUSE, William NION, Thierry ASTOULS, Bruno LADOUCKETTE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Viviane COMBES.

**Membres suppléants** : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Jean-Charles BALARDY, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

**Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 40**

**Votants (titulaires, suppléants votants) : 36**

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 OCTOBRE 2013**

**N° 4 – 161 / 2013 : APPROBATION DU PLAN CLIMAT- ÉNERGIE TERRITORIAL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS**

Pilote : Direction générale.

Services concernés : tous les services.

**Madame Geneviève PARMENTIER, rapporteur,**

La Loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 (loi n°2010-788) portant engagement national pour l'environnement, a rendu obligatoire pour toutes collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants la réalisation d'un **bilan des émissions de gaz à effet de serre de son patrimoine et de ses compétences** ainsi qu'une synthèse des actions envisagées pour réduire ces émissions.

L'article 229-26 du code de l'environnement indique que ces collectivités doivent également adopter un **plan climat énergie territorial (PCET)**.

Par délibération du 27 septembre 2011, le conseil communautaire a approuvé la réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre et l'élaboration de son plan climat énergie territorial.

Le bilan consiste à comptabiliser les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre du patrimoine et des services de la communauté d'agglomération (décret du 11 juillet 2011). Il prend en compte les consommations d'électricité, de combustible et de carburant de la collectivité ainsi que les émissions de gaz à effet de serre qui en résultent. A cela s'ajoutent les émissions dues au traitement des eaux usées ainsi qu'à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Ce bilan, réalisé en s'appuyant sur l'expertise interne des services de l'agglomération, a été présenté et acté au conseil communautaire du 3 juillet 2012. Sur la base de ce diagnostic, un projet de plan d'actions climat-énergie territorial a ensuite été élaboré en concertation avec les services de l'agglomération. Celui-ci a été soumis au préfet de région et au président du conseil régional pour recueillir leur avis avant approbation, conformément à l'article R.229-53 du code de l'environnement.

Le plan d'actions énergie-climat intervient à deux échelles :

- La première concerne le patrimoine et les services de l'agglomération : les bâtiments appartenant à la collectivité, les véhicules et les installations techniques comme les centres aquatiques ou les stations d'épuration...
- La seconde concerne le territoire : elle est prise en compte notamment au travers de l'exercice des compétences de l'agglomération.

Le PCET de la communauté d'agglomération de l'Albigeois comporte 32 actions réparties selon quatre axes stratégiques :

- **Axe 1** : Diminuer les consommations énergétiques de l'agglomération et développer les énergies renouvelables. Cet axe comporte 5 cibles :
  - Cible 1 : les transports et les déplacements ;
  - Cible 2 : les bâtiments ;
  - Cible 3 : l'assainissement et la gestion des déchets ;
  - Cible 4 : l'éclairage public ;
  - Cible 5 : le fonctionnement interne de la collectivité.
- **Axe 2** : Contribuer à la réduction des consommations énergétiques du territoire et à l'amélioration du cadre de vie.
- **Axe 3** : Réduire la vulnérabilité des services de l'Agglomération face aux aléas et tendances climatiques.
- **Axe 4** : Inciter, sensibiliser, accompagner la population, les communes et les entreprises dans la diminution de leur impact sur l'environnement.

Le plan d'actions permettra une économie d'énergie potentielle de 5% en cinq ans. Des études de faisabilité de production d'énergies renouvelables sont également proposées dans l'objectif de porter de 0,3 à 7% la part des énergies renouvelables dans la consommation.

Les économies d'énergies et le développement des énergies renouvelables permettraient potentiellement une diminution de 16% des émissions de gaz à effet de serre de l'Agglomération par rapport à 2011.

Le préfet de région a transmis son avis sur le projet le 15 juillet 2013 et conclut dans les termes suivants : « *La prise en compte du SRCAE ainsi que la qualité de l'analyse réalisée sur la vulnérabilité du territoire et la vulnérabilité des services de la communauté d'agglomération face au changement climatique, sont à souligner.*

*Sur les points attendus (objectifs stratégiques et opérationnels portant sur l'atténuation et l'adaptation, champ du programme d'actions, dispositifs de suivi et d'évaluation, volet sur la sensibilisation des acteurs), le volet obligatoire du projet de PCET de la communauté d'agglomération de l'Albigeois est exemplaire.*

*Un diagnostic territorial, prévu dans l'action 21, permettra à terme de territorialiser de nouvelles actions et donc de définir des objectifs opérationnel chiffrés à l'échelle du territoire. Ceci rendra le PCET plus opérationnel et facilitera sa prise en compte dans les documents d'urbanisme.*

*Compte tenu des éléments présentés, j'émet un **avis favorable** sur le projet de PCET de la communauté d'agglomération de l'Albigeois. »*

Le président du conseil régional a rendu un **avis favorable** le 16 septembre 2013 en exprimant que « *l'examen attentif avec les services compétents de la Région, ainsi qu'avec les services de l'Etat, conduit à conclure à la compatibilité de ce projet avec le SRCAE* » (Schéma Régional Climat Air Energie).

Il vous est donc proposé d'approuver le plan climat-énergie territorial de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

### **Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement et notamment l'article L229-25 et l'article L229-26 ;

VU la délibération du conseil communautaire du 27 septembre 2011 de lancement de la démarche ;

VU la délibération du conseil communautaire du 3 juillet 2012 prenant acte du bilan énergétique et des émissions de gaz à effet de serre ;

VU l'avis de la commission environnement réunie le 29 novembre 2012 ;

VU l'avis du bureau communautaire réuni le 11 décembre 2012 ;

VU la délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2012 approuvant le projet de plan d'action climat-énergie territorial de l'agglomération ;

VU l'avis favorable du préfet de région du 15 juillet 2013 ;

VU l'avis favorable du président du conseil régional du 16 septembre 2013 ;

VU le plan climat-énergie territorial ci-annexé ;

VU l'avis du bureau communautaire du 17 septembre 2013 ;

ENTENDU le présent exposé ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITÉ PAR 35 VOIX POUR ET 1 VOTE CONTRE (monsieur Gérard POUJADE),**

**APPROUVE** le plan climat-énergie territorial (PCET) de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Pour extrait conforme,  
Fait le 15 octobre 2013,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

